

عن عبد الله بن عمر رضي الله عنهما قال: «إن اليهود جاءوا إلى رسول الله فذكروا له: أن امرأة منهم ورجلا زنيا. فقال لهم رسول الله صلى الله عليه وسلم: ما تجدون في التوراة، في شأن الرجم؟ فقالوا: نفضحهم ويجلدون. قال عبد الله بن سلام: كذبتُم، فيها آية الرجم، فأتوا بالتوراة فنشروها، فوضع أحدهم يده على آية الرجم فقرأ ما قبلها وما بعدها. فقال له عبد الله بن سلام: ارفع يدك. فرفع يده، فإذا فيها آية الرجم، فقال: صدق يا محمد، فأمر بهما النبي صلى الله عليه وسلم فرجما. قال: فرأيت الرجل: يحنأ على المرأة يقبها الحجارة».



Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que les juifs vinrent soumettre au Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) le cas d'une femme et d'un homme, parmi les leurs, ayant



commis l'adultère. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) leur demanda alors : « Que dit la Torah concernant celui qui commet l'adultère ? - Ils répondirent : Nous les déshonorons et les flagellons ! - 'Abdullah ibn Salâm répliqua : Vous mentez ! Il y a un verset au sujet de la lapidation ! » Ils apportèrent alors la Torah et l'ouvrirent. L'un d'eux cacha de sa main le verset de la lapidation et lut ce qui était au-dessus et en dessous de sa main. 'Abdullah ibn Salâm (qu'Allah l'agrée) lui dit alors : « Enlève ta main ! » Il ôta alors sa main et le verset de la lapidation apparut. Il dit alors : « Ce qu'a dit 'Abdullah ibn Salâm est vrai, ô Muḥammad ! Il y a le verset de la lapidation ! » Le Prophète (sur lui la paix et le salut) ordonna alors de lapider les deux coupables. ['Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père)] dit : « J'ai vu l'homme couvrir de son corps la femme afin de la protéger des pierres. »

---

Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim

Jugement : Authentique